

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRASSE - 0603 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 19/09/2024 - B2024/005922 - 1973 B 00031 - 417 350 311 - VIRBAC

VIRBAC

société anonyme au capital de 10.572.500 €
siège social : 1ère avenue 2065m, L.I.D. 06516 CARROS
417 350 311 RCS GRASSE

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

Copie certifiée conforme

DocuSigned by:
Sebastien Huron
75E726A8EE884C7...

Directeur général

Sébastien Huron

COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

Comptes sociaux

ÉTATS FINANCIERS

Bilan – Actif

en k€	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	2023 Montant net	2022 Montant net
Concessions, brevets, licences et marques		53 742	43 845	9 897	8 469
Autres immobilisations incorporelles		90 910	60 120	30 790	26 968
Immobilisations incorporelles	B1	144 652	103 965	40 687	35 437
Terrains		8 247	—	8 247	1 496
Constructions		123 103	82 031	41 072	38 848
Installations techniques, matériels et outillages industriels		133 139	87 964	45 175	42 115
Autres immobilisations corporelles		7 136	5 399	1 737	1 685
Avances, acomptes et immobilisations en-cours		20 169	499	19 670	15 019
Immobilisations corporelles	B2	291 794	175 893	115 901	99 163
Participations et créances rattachées		500 822	117 306	383 516	383 735
Autres titres immobilisés		—	—	—	—
Prêts		78 636	—	78 636	101 819
Autres immobilisations financières		18 119	—	18 119	562
Immobilisations financières	B3	597 577	117 306	480 271	486 116
Total de l'actif immobilisé		1 034 023	397 164	636 859	620 716
Matières premières		50 996	1 801	49 195	46 473
En-cours de production		28 518	1 290	27 228	23 975
Produits intermédiaires et finis		17 981	1 418	16 563	21 214
Stocks et en-cours	B4	97 495	4 509	92 986	91 662
Créances clients et comptes rattachés		108 676	335	108 341	90 529
Personnel		25	—	25	36
Impôts sur les bénéfices		19 758	—	19 758	7 151
Autres impôts et taxes		12 420	—	12 420	10 821
Autres créances		75 672	—	75 672	84 646
Valeurs réalisables	B5	216 551	335	216 216	193 183
Avances et acomptes versés		324	—	324	251
Valeurs mobilières de placement	B6	6 740	—	6 740	4 388
Disponibilités	B7	22 511	—	22 511	640
Valeurs disponibles		29 575	—	29 575	5 279
Charges constatées d'avance		6 086	—	6 086	6 151
Charges à répartir sur plusieurs exercices		379	—	379	412
Écarts de conversion actif		10 534	—	10 534	13 715
Comptes de régularisation	B8	16 999	—	16 999	20 278
Total actif		1 394 643	402 008	992 635	931 118

Bilan – Passif

en k€	Notes	2023	2022
Capital social		10 573	10 573
Primes d'émission		6 534	6 534
Réserve légale		1 089	1 089
Réserves réglementées		36 287	36 287
Autres réserves		36 396	36 396
Report à nouveau		577 283	590 730
Résultat de l'exercice		61 292	-2 302
Subvention d'investissement		1 449	1 606
Provisions réglementées		32 061	28 480
Capitaux propres	B9	762 964	709 393
Avances conditionnées		—	—
Autres fonds propres		—	—
Provisions pour risques généraux		11 728	9 673
Provisions pour pertes de change		14 515	10 525
Provisions pour litiges		—	—
Provisions pour risques et charges	B10	26 243	20 198
Emprunts obligataires		—	—
Emprunts bancaires		18 736	20 694
Découverts bancaires courants		2 214	411
Concours bancaires courants		—	—
Emprunts et dettes financières diverses		16 472	11 570
Emprunts et dettes financières associées		51 912	38 524
Dettes financières	B5 & B11	89 334	71 199
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		75 249	87 382
Personnel		21 121	20 284
Organismes sociaux		10 620	9 976
Impôts sur les bénéfices		—	—
Taxe sur la valeur ajoutée		43	142
Autres impôts et taxes		3 871	3 599
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		—	—
Autres dettes		1 669	2 073
Dettes d'exploitation	B5	112 573	123 456
Produits constatés d'avance		89	331
Écarts de conversion passif		1 432	6 541
Comptes de régularisation	B12	1 521	6 872
Total passif		992 635	931 118

Compte de résultat

en k€	Notes	2023	2022	Variation
Ventes de marchandises		104 103	103 411	
Production vendue : biens et services		274 425	307 416	
Chiffre d'affaires net	R1	378 528	410 827	-7,9%
Production stockée		-703	14 701	
Production immobilisée		4 480	4 272	
Subventions d'exploitation		60	54	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		5 492	6 346	
Autres produits d'exploitation		4 994	13 519	
Produits d'exploitation	R2	14 323	38 892	-63,2%
Achats de marchandises		-61 517	-70 002	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-63 637	-80 132	
Variation des stocks d'approvisionnements		2 843	8 663	
Autres achats et charges externes		-124 428	-127 933	
Impôts, taxes et versements assimilés		-6 868	-7 614	
Salaires et traitements		-73 129	-67 249	
Charges sociales		-34 006	-33 239	
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		-18 759	-17 399	
Dotations aux provisions sur actif circulant		-4 730	-3 895	
Dotations aux provisions pour risques et charges		-5 247	-1 104	
Autres charges d'exploitation		-10 037	-13 932	
Charges d'exploitation	R2	-399 515	-413 836	-3,5%
Résultat d'exploitation		-6 664	35 883	-118,6%
Produits de participations		66 037	57 124	
Autres intérêts et produits assimilés		12 398	11 496	
Reprises sur provisions et transferts de charges		8 574	9 446	
Différences positives de change		10 736	16 643	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		1	3	
Produits financiers	R3	97 746	94 712	3,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions		-19 009	-102 423	
Intérêts et charges assimilées		-2 332	-1 211	
Différences négatives de change		-13 637	-19 574	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		—	-17	
Charges financières	R3	-34 978	-123 225	-71,6%
Résultat financier		62 768	-28 513	-320,1%
Résultat courant avant impôts		56 104	7 370	661,2%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		461	250	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		372	671	
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 059	11 005	
Produits exceptionnels	R4	5 892	11 926	-50,6%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-417	-465	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-1 810	-3 901	
Dotations aux amortissements et provisions		-7 600	-9 410	
Charges exceptionnelles	R4	-9 827	-13 776	-28,7%
Résultat exceptionnel		-3 935	-1 850	112,7%
Participation et intéressement des salariés		-3 780	-5 175	
Impôts sur les bénéfices	R5	12 903	-2 647	
Résultat net		61 292	-2 302	-2762,6%

Tableau de flux de trésorerie

en k€	2023	2022
Résultat net	61 292	-2 302
Élimination des amortissements et provisions	36 406	108 970
Élimination des résultats de cessions	1 718	617
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	-53	-117
Marge brute d'autofinancement	99 363	107 168
Incidence de la variation nette des stocks	-1 324	-23 039
Incidence de la variation nette des créances clients	-17 812	-357
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	-12 496	20 313
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	12 449	-53 198
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	-19 183	-56 281
Flux net de trésorerie généré par l'activité	80 180	50 887
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-13 685	-12 325
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-27 937	-24 016
Acquisitions d'immobilisations financières	-31 651	-47 391
Cessions d'immobilisations	28 472	34 712
Flux net affecté aux investissements	-44 801	-49 020
Dividendes versés par la société mère	-11 145	-10 562
Augmentations/réductions de capital	—	—
Prime de fusion	—	—
Autres augmentations liées à la fusion	—	—
Subventions d'investissements	-123	1 023
Autres fonds propres	—	—
Émissions/remboursements nets d'emprunts	-1 964	-17 686
Flux net provenant du financement	-13 232	-27 225
Variation de trésorerie	22 147	-25 358

Contrôle de la variation de trésorerie

en k€	2023	2022
Valeurs mobilières de placement	2 113	-2 845
Disponibilités	21 871	-22 608
Total variation de trésorerie actif	23 984	-25 453
Découverts bancaires	-1 837	95
Total variation de trésorerie passif	-1 837	95
Variation de trésorerie	22 147	-25 358

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Événements significatifs de l'exercice

Cyberattaque

Virbac a fait l'objet d'une cyberattaque dans la nuit du 19 au 20 juin 2023 sur plusieurs de ses sites dans le monde. Des mesures exceptionnelles ont été immédiatement prises dès que nous avons eu connaissance de cette attaque et une cellule de crise incluant des experts dédiés à la cybersécurité a été mise en place, afin d'évaluer les impacts sur nos systèmes et d'organiser rapidement les opérations de remédiation nécessaires à la continuité de nos activités.

Cette attaque a eu pour conséquence un ralentissement ou une interruption temporaire de certains de nos services, qui est toutefois restée contenue grâce à la réactivité et à la mobilisation de nos équipes. Nous avons pu notamment nous appuyer sur l'intégrité de nos systèmes d'information et de nos données (non corrompus) jusqu'au 19 juin et sur des mesures spécifiques et renforcées de contrôle interne mises en place dès le 20 juin.

La remédiation s'est poursuivie tout au long de l'été et dès le mois d'août, nous opérons quasi normalement à nouveau sur l'ensemble de nos fonctions. Nous avons également, depuis, renforcé l'ensemble de nos infrastructures IT.

Bien que l'impact de la cyberattaque sur les comptes de l'exercice soit limité, sa remédiation a cependant engendré des coûts supplémentaires et les conséquences notables sont sur la production de vaccins à Carros.

Inflation

Les augmentations de coûts se sont poursuivies en 2023, comme attendu et dans des proportions moindres en comparaison à 2022. Leurs impacts ont toutefois été limités par les augmentations de prix de certains de nos produits ainsi que la négociation sur plusieurs années de certains contrats d'approvisionnements.

Vaccins

L'année 2023 a été marquée par des limitations de capacité de production de vaccins chiens et chats temporaires plus importantes qu'attendues.

Cette situation a pesé sur nos absorptions de coûts fixes ainsi que sur nos ventes, compte tenu de la faiblesse de nos stocks de vaccins.

Acquisition de GS Partners le 2 mai 2023

Le 2 mai 2023, nous avons finalisé l'acquisition de 100% des parts de GS Partners, notre distributeur historique en République tchèque et en Slovaquie, également un de nos distributeurs les plus anciens en Europe centrale.

Cette acquisition, qui concrétise plusieurs années de partenariat réussi entre nos équipes et celle de GS Partners, s'inscrit pleinement dans notre stratégie de croissance externe. Elle nous permet de gagner en autonomie dans des marchés en pleine croissance, de sécuriser et de continuer à développer nos activités dans ces deux pays, tout en renforçant notre présence en Europe centrale où nos produits de santé animale sont déjà accessibles à travers nos filiales en Hongrie et Pologne.

Virbac lance un programme de rachat d'actions propres

Suite à la décision du conseil d'administration du 19 juin 2023 et son approbation par l'assemblée générale, nous envisageons de racheter 100 000 de nos propres actions (moins de 1,25% du capital), le principal objectif étant de réduire le capital de la société par annulation des titres achetés.

Ce rachat d'actions s'inscrit dans les limites maximales du programme telles que fixées par l'assemblée générale et qui sont les suivantes :

- titres concernés : actions ordinaires ;
- part maximale du capital : 10% ;
- nombre maximal des titres : 845 800. À noter qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions de performance ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, ce montant sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;
- prix maximum d'achat par action : 1 000 €.

Pour mettre en œuvre ce programme en vue de réduction du capital, un prestataire de service d'investissement a été nommé par le conseil d'administration pour un mandat expirant le 30 septembre 2024. Les termes du mandat portent sur un volume maximum de 100 000 actions Virbac (représentant moins de 1,25% du capital de la société au 31 décembre 2023) pour un prix unitaire d'achat n'excédant pas 270 € et un volume total de rachat n'excédant donc pas 27 000 000 €. Les actions rachetées dans le cadre de ce mandat seront entièrement annulées par notre société.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions racheté dans ce cadre là est de 67 343 titres pour un montant global de 17,5 millions € (voir note A14).

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Acquisition de Sasaeah au Japon

Le 6 mars 2024, le Groupe a signé un accord définitif avec ORIX Corporation pour l'acquisition de sa filiale de santé animale Sasaeah pour une valeur d'entreprise d'environ 280 millions d'euros.

Issue du regroupement de deux acteurs historiques de la santé animale (Fujita Pharmaceutical Co. Ltd. et Kyoto Biken Laboratories Inc.) sous l'égide d'ORIX Corporation, Sasaeah génère des revenus annuels d'environ 75 millions d'euros, dont 50 % proviennent des vaccins. Solidement implantée au Japon, Sasaeah développe, fabrique et commercialise un large portefeuille de produits vétérinaires destinés aux animaux d'élevage et aux animaux de compagnie.

Cette acquisition stratégique apportera à Virbac une position de leader sur le marché des vaccins pour animaux d'élevage au Japon, notamment dans le segment des bovins, et un large portefeuille de produits pharmaceutiques pour toutes les principales espèces. Virbac bénéficiera des sites de production locaux de Sasaeah au Japon et au Vietnam, de ses capacités de R&D ainsi que de l'expérience de plus de 500 employés passionnés et compétents. Virbac sera propulsé au rang d'acteur majeur de la santé animale au Japon, avec la possibilité d'exploiter ces capacités dans toute l'Asie.

La réalisation de la transaction n'est soumise à aucune approbation réglementaire ; elle a été finalisée le 1^{er} avril 2024.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan comptable général 2014 (PCG). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif à la réécriture du Plan comptable général 2014 applicable à la clôture de l'exercice, modifié par le règlement 2015-06 de l'ANC du 23 novembre 2015. Le règlement 2015-05 du 2 juillet 2015 qui vient compléter le règlement ANC 2014-03 a été appliqué à compter de l'exercice 2017. Le règlement 2018-01 de l'ANC relatif aux changements de méthodes, d'estimations et de corrections d'erreurs est applicable aux exercices ouverts le 9 octobre 2018.

Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend les fonds de commerces, AMM, brevets, licences acquis par la société ainsi que les frais de dépôt de marques externes qui sont enregistrés et figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine tant que ces marques sont exploitées. Ces immobilisations sont valorisées au coût historique d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou au coût de production réel dans le cas des immobilisations produites en interne. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés. Les brevets, licences et concessions sont amortis linéairement sur la durée de vie économique lorsque celle-ci peut être estimée. La perte éventuelle de valeur des actifs incorporels ne faisant pas l'objet d'amortissement est étudiée au moins une fois par an. Un test de dépréciation est effectué indépendamment de tout indice de perte de valeur. Il combine une approche par valeur de marché (estimation de la juste valeur) et une approche par flux de trésorerie futurs (estimation de la valeur d'utilité). Les flux de trésorerie sont calculés sur la base d'estimations à cinq ans. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est basé sur le coût moyen pondéré du capital du Groupe. Il s'agit d'un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Pour l'exercice 2023, le taux d'actualisation utilisé pour la France s'élève à 9,8%.

Les autres immobilisations incorporelles incluent notamment les logiciels informatiques :

- les logiciels bureautiques standards sont amortis linéairement, dès leur inscription à l'actif, sur quatre ans, ce qui correspond à leur durée de vie économique ;
- les dépenses relatives aux projets informatiques, qui incluent en plus des coûts d'acquisition de licences d'importantes dépenses de consultants, sont portées à l'actif au fur et à mesure de leur engagement. Ces projets informatiques font l'objet d'un amortissement linéaire, démarrant à compter de la mise en exploitation du système d'information.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges pour leur totalité.

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles

Marques	non amortissables
Brevets, licences et savoir-faire	entre 10 et 15 ans
AMM	entre 10 et 15 ans
Droits de distribution	durée du contrat
Programmes informatiques	4 ans
Programmes informatiques Movex	entre 7 et 14 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 4 et 10 ans

Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition et elles comprennent les frais accessoires. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés.

Nous procédons de la manière suivante :

- ventilation par composants des constructions (bâtiments et agencements) ;
- ventilation par composants du matériel industriel de valeur brute supérieure à 50 k€ ;
- définition des plans d'amortissements en fonction des durées d'utilité.

Les durées d'amortissement appliquées correspondent aux durées de vie économique, synthétisées dans le tableau ci-après.

Pour autant, nous continuons à utiliser les durées d'usage définies par l'administration fiscale et pratiquons, quand cela est possible, le mode d'amortissement dégressif. Les différences résultant de l'application de modes et durées d'amortissements fiscaux spécifiques, y compris l'amortissement dégressif, sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles

Bâtiments	entre 10 et 40 ans
Aménagements	entre 10 et 20 ans
Équipements	entre 5 et 20 ans
Autres immobilisations corporelles	entre 4 et 10 ans

Immobilisations financières**Titres de participation**

Les titres de participation correspondent pour l'essentiel aux investissements en capital dans les filiales et sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. Les frais accessoires d'acquisition comptabilisés en charges sur l'exercice sont retraités fiscalement et leur déduction est étalée sur cinq ans.

À la clôture de chaque exercice, une provision est éventuellement constituée pour tenir compte de la dépréciation de la valeur des titres d'une filiale. Pour ce faire, nous procédons à un test de dépréciation. La méthode retenue consiste à comparer la valeur brute des titres détenus dans nos comptes et la situation nette de nos filiales.

Si la valeur des titres est inférieure à la situation nette, aucune provision n'est comptabilisée. En revanche, si la situation nette est inférieure à la valeur des titres au bilan, deux cas de figures se présentent :

- pour les filiales sur lesquelles un test de dépréciation est réalisé, nous justifions le cas échéant la survaleur économique grâce au résultat de ce test ;
- pour les filiales où aucun test n'est réalisé, un *business plan* sur cinq ans est préparé pour justifier le cas échéant la non comptabilisation de la dépréciation. Ce *business plan* est monté de la même façon et avec les mêmes hypothèses que celles prises pour les tests de dépréciation.

Autres immobilisations financières

Nous comptabilisons les prêts aux filiales au coût historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Valeurs d'exploitation

Nous valorisons les stocks de matières premières au coût moyen pondéré, le coût d'acquisition comprenant tous les frais accessoires d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables ou encore lorsqu'il existe une probabilité pour que ces produits ne soient pas utilisables avant leur date de péremption.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production. Une provision pour dépréciation des produits finis est pratiquée lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces produits, appréciées en fonction du marché, apparaissent inférieures à la valeur brute de l'inventaire.

Un stock de pièces détachées (inclus au bilan dans la ligne "Matières premières") est également valorisé à la clôture de l'exercice. Une dépréciation peut être constatée en fonction de l'ancienneté des pièces et des probabilités d'utilisation sur le matériel.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

Les ventes sont comptabilisées au moment du transfert de propriété, qui se produit normalement au moment de la livraison du bien. Les créances clients cédées par l'intermédiaire du programme d'affacturage sont classées au bilan en moins des créances clients par la contrepartie d'un compte débiteurs divers dédié. Ce compte est soldé lors de l'encaissement du financement, déduction faite des frais et de la retenue de garantie classée en immobilisation financière. Lorsque les factures arrivent à échéance, les fonds sont remontés à la société d'affacturage via un compte bancaire spécifique. Les comptes clients et comptes clients d'affacturage sont alors soldés.

Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs mobilières de placement (VMP) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres du portefeuille ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice. Une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée le cas échéant si leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût d'achat.

En matière d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), la valeur de réalisation correspond à la valeur de marché à la date de clôture. Les actions propres sont valorisées à leur coût d'acquisition. Pour les actions affectées à des plans d'attribution d'actions de performance, une provision est constituée sur la période d'acquisition des droits.

Disponibilités

Les liquidités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent de la valorisation des dettes et créances en monnaies étrangères à la zone euro au cours de la date de clôture.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change lorsque le cours n'a pas été définitivement assuré par des opérations à terme ou par des couvertures de fait. Les gains latents ne concourent pas au résultat de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

De par notre activité et notre présence internationale, nous sommes exposés à la variation des cours de change. Des instruments de couverture sont négociés afin de couvrir les opérations comptabilisées au bilan ainsi que les transactions futures ayant un caractère hautement probable. Ces couvertures sont détenues uniquement dans le but de réduire l'exposition aux risques de taux et de change. Les gains et pertes latents sur les instruments financiers dérivés liés aux variations des cours de change sont comptabilisés au bilan en écart de conversion afin de respecter le principe de symétrie avec l'élément couvert. Les gains et pertes réalisés sur les instruments dérivés de couverture sont enregistrés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

Conformément à l'article 628-11 du règlement ANC 2015-05, les effets de la couverture sont classés en résultat d'exploitation s'agissant des flux opérationnels (compte 656100 pour les pertes de change, compte 756100 pour les gains de change) et en résultat financier s'agissant des flux financiers (compte 666100 pour les pertes de change, compte 766100 pour les gains de change). Les gains et pertes réalisés sur les instruments dérivés de couverture de transactions futures hautement probables sont reconnus en résultat uniquement lorsque l'élément couvert impacte lui-même le résultat. La prime d'une option est constitutive du coût de la couverture. Elle est constatée en résultat financier ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert uniquement à la fin de la couverture.

Le report-déport est constitutif du coût de la couverture, pour les transactions futures, il est comptabilisé de manière symétrique à l'élément couvert. Il n'y a pas d'étalement en compte de résultat si la couverture réduit le risque en quasi-totalité.

Provisions

Elles sont destinées à couvrir les charges et les litiges connus (risques de change, prestations de retraite complémentaire des dirigeants, indemnités de fin de carrière du personnel, litiges commerciaux) ainsi que des risques économiques généraux qui font l'objet d'une évaluation (risques produits, réglementaires et fiscaux, litiges potentiels).

Avantages du personnel

■ Régimes de retraite à cotisations définies

Les avantages liés à des régimes à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

Produits d'exploitation

Les ventes sont comptabilisées comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété ;
- les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Charges et produits financiers

Les produits financiers proviennent majoritairement des dividendes reçus des filiales et des revenus de placement de la trésorerie disponible. Les plus-values latentes sur placements monétaires en OPCVM ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice mais seulement lors de la cession des titres.

Une provision pour dépréciation des titres est éventuellement constatée lorsque la situation financière de la filiale le justifie (cf. note B3).

Impôt sur les sociétés

Virbac et toutes les filiales françaises (Virbac France, Alfamed, Interlab, Virbac Nutrition, Virbac Diagnostics) relèvent, en matière d'impôt sur les sociétés, du régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi du 30 décembre 1987. Chaque société constate l'impôt comme si elle était imposée séparément et conserve le droit d'utiliser dans le futur d'éventuels déficits.

Virbac, en tant que seule société redevable de l'impôt, comptabilise la dette ou la créance vis-à-vis du Trésor public pour l'ensemble du groupe fiscal.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

B1. Immobilisations incorporelles

en k€	2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2023
Marques	5 438	—	-150	—	5 288
Brevets et licences	15 454	1 294	-851	1 351	17 248
Autorisations de mise sur le marché	28 374	—	—	—	28 374
Noms de domaine	4	—	-1	—	3
Droits de distribution	1 998	932	-142	—	2 788
Fonds de commerce	837	—	—	—	837
Autres immobilisations incorporelles	40	—	—	—	40
Programmes informatiques	69 535	1 377	—	1 854	72 766
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles et immobilisations en cours	12 816	10 082	-727	-3 205	18 966
Valeur brute	134 496	13 685	-1 871	—	146 310
Amortissements	-94 355	-6 240	309	—	-100 286
Provisions	-4 704	—	1 025	—	-3 679
Amortissements et provisions	-99 059	-6 240	1 334	—	-103 965
Valeur nette	35 437	7 445	-537	—	42 345

Les principaux brevets, licences, AMM et droits de distribution sont les suivants (valeurs brutes) :

- brevet Alpha Laval pour 2 479 k€ ;
- brevet FeLV pour 2 628 k€ ;
- brevet Alizine pour 2 592 k€ ;
- brevet Antigenics pour 3 394 k€ ;
- AMM doxycycline 50% pour 690 k€ (valeur nette après dépréciation et amortissement : nulle) ;
- AMM Schering-Plough pour 18 334 k€ ;
- AMM Virbamec, Equimax, Eraquell pour 4 000 k€ ;
- AMM cyclosporine pour 1 500 k€ ;
- AMM Suramox, Stabox pour 463 k€ ;
- AMM cyclosporine chat pour 195 k€ ;
- AMM Halofuginone pour 1 000 k€ ;
- AMM Tramadol pour 453 k€ ;
- AMM Tilapia pour 451 k€ ;
- licence Vetbiobank pour 750 k€ ;
- droit de distribution QBiotics pour 1 110 k€ ;
- droit de distribution Kibow pour 932 k€ ;
- souchiers Vibalogics pour 501 k€.

Une provision de 3 167 k€ pour dépréciation des AMM et marques relatifs aux produits Schering Plough est constituée.

Concernant les programmes informatiques, des évolutions ont été apportées à différents systèmes avec notamment la mise en service du projet "Move to cloud" (migration de certaines applications vers un environnement cloud) pour 266 k€, du développement de la base R&D studies pour 332 k€ et de la solution Web ordering B2B (construction d'un nouveau système client B2B) pour 407 k€.

Divers projets informatiques en cours ont été comptabilisés sur l'année dont la suite du projet Odyssey avec une mise en production prévue en avril 2024 pour 6 332 k€.

Les frais de personnel capitalisés sur les projets informatiques se sont élevés à 4 032 k€ sur l'exercice.

B2. Immobilisations corporelles

en k€	2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2023
Terrains	1 496	6 751	—	—	8 247
Constructions	115 893	4 183	-109	3 136	123 103
Matériels, outillages, équipements	124 499	4 375	-1 141	5 406	133 139
Autres immobilisations corporelles	6 647	472	—	17	7 136
Immobilisations en cours	6 934	5 393	-105	-4 865	7 357
Immobilisations factures à recevoir	7 258	5 117	—	-2 958	9 417
Avances et acomptes	827	1 645	—	-736	1 736
Valeur brute	263 554	27 936	-1 355	—	290 135
Terrains	—	—	—	—	—
Constructions	-77 046	-5 049	64	—	-82 031
Matériels, outillages, équipements	-82 384	-6 948	1 369	—	-87 963
Autres immobilisations corporelles	-4 961	-937	—	—	-5 898
Immobilisations en cours	—	—	—	—	—
Immobilisations factures à recevoir	—	—	—	—	—
Avances et acomptes	—	—	—	—	—
Amortissements et provisions	-164 391	-12 934	1 433	—	-175 892
Terrains	1 496	6 751	—	—	8 247
Constructions	38 847	-866	-45	3 136	41 072
Matériels, outillages, équipements	42 115	-2 573	228	5 406	45 176
Autres immobilisations corporelles	1 686	-465	—	17	1 238
Immobilisations en cours	6 934	5 393	-105	-4 865	7 357
Immobilisations factures à recevoir	7 258	5 117	—	-2 958	9 417
Avances et acomptes	827	1 645	—	-736	1 736
Valeur nette	99 163	15 002	78	—	114 243

Des investissements ont été réalisés ou mis en service au cours de l'exercice 2023 sur les différents sites, avec notamment des travaux de rénovation ou d'amélioration à :

- VB1 pour 632 k€ pour l'aménagement de la station de traitement des eaux industrielles ;
- VB4 et VB6 pour 452 k€ pour la restructuration des vestiaires avec la création d'un escalier ;
- VB4 et VB6 pour 350 k€ pour la mise en conformité de la norme incendie ;
- VB8 pour 286 k€ pour l'agencement pour la chaudière ;
- VB7 pour 245 k€ pour le raccordement de la centrale de traitement d'air.

Des investissements en cours à fin 2023 ont été réalisés :

- nouveau bâtiment à Vauvert pour 652 K€ ;
- nouveaux moules concernant les emballages de seringues pour 350 k€ ;
- études techniques industrielles pour le projet de construction d'une nouvelle unité de production pour 670 k€.

Des matériels ont été achetés ou mis en service, comme par exemple :

- une blistèreuse à VB1 pour une valeur de 708 k€ ;
- un isolateur à BIO4 pour une valeur de 563 k€ ;
- une station de traitement des eaux industrielles à VB1 pour une valeur de 430 k€ ;
- un générateur de vapeur pour BIO4 d'une valeur de 423 k€ ;
- une remplisseuse tube pour VB6 d'une valeur de 370 k€ ;
- un robot pour BIO3 d'une valeur de 230 k€ ;
- du matériel pour la ligne de vaccins de VB8 d'une valeur de 1 601 K€.

L'arrêt de la production du vaccin contre la leishmaniose en 2020 a entraîné une provision pour dépréciation des matériels qui ne sont plus utilisés à hauteur de leurs valeurs nettes comptables soit 1 781 k€ au 31 décembre 2023. Une partie de ces matériels avait été mis hors exploitation sur les exercices antérieurs et était déjà dépréciée au 31 décembre 2022 pour une valeur de 2 055 k€.

B3. Immobilisations financières

en k€	2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2023
Participations	490 130	10 693	—	—	500 823
Créances rattachées	1 850	—	-1 850	—	—
Autres titres immobilisés	—	—	—	—	—
Prêts et autres immobilisations financières	102 380	3 417	-26 584	—	79 213
Autres immobilisations financières diverses	—	17 541	—	—	17 541
Valeur brute	594 360	31 651	-28 434	—	597 577
Dépréciation des immobilisations financières	-108 244	-9 767	705	—	-117 306
Provisions	-108 244	-9 767	705	—	-117 306
Valeur nette	486 116	21 884	-27 729	—	480 271

Mouvements des titres de participation

Virbac a fait l'acquisition en mars 2023 d'une nouvelle société en République Tchèque pour un montant de 10 693 k€.

Suite aux tests de dépréciation effectués pour 2023, les titres des filiales Virbac Diagnostics, Virbac Philippines, Interlab et Virbac Shanghai ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour des montants respectifs de 1 388 k€, 753 k€, 4 776 k€ et 2 850 k€.

Une reprise de provision de 705 k€ a été faite pour les titres de la société Alfamed.

en k€	2023
Virbac République Tchèque	10 693
Augmentations de capital, acquisitions, fusions, créations	10 693

en k€	2023
Néant	—
Cessions, remboursements, liquidations, fusions	—

Autres immobilisations financières diverses

L'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2023 a autorisé la société Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement de l'article L225-209 du Code de commerce. Compte tenu des objectifs fixés lors du programme de rachat, les actions propres ont été classées en valeurs mobilières de placement sauf celles correspondantes aux rachats d'actions propres en vue de réduire le capital de la société par annulation de tout ou parties des titres achetés, classées en "Autres immobilisations financières diverses".

Le poste "Prêts et autres immobilisations financières" comprend essentiellement les prêts aux filiales et sous-filiales, à savoir :

- Virbac Chili pour 54 144 k€ (soit 52 950 millions CLP) ;
- Virbac Vietnam pour 3 184 k€ (soit 2,8 millions US\$ et 0,65 million €) ;
- Virbac Taïwan pour 21 308 k€ (soit 723 millions TWD).

Le prêt Virbac Taïwan a augmenté sur l'exercice pour une valeur de 109 millions de dollars taïwanais, celui de Virbac Chili a fait l'objet d'un remboursement de 18 870 millions de pesos chiliens.

Le prêt Virbac Vietnam en dollars américains fait l'objet de couvertures de change sur sa totalité. Le prêt à Virbac Taïwan est couvert partiellement pour un montant de 653 millions de dollars taïwanais sur un montant total de 723 millions de dollars taïwanais. Le prêt à Virbac Chili ne fait plus l'objet de couverture.

B4. Stocks et en-cours

en k€	2023 Brut	2022 Brut	Variation de stocks des matières premières et autres approvisionnements	Variation de stocks des en-cours et des produits finis
Matières premières et approvisionnements	50 995	48 153	-2 842	—
En-cours de production	28 518	24 703	—	3 815
Produits finis	17 982	22 499	—	-4 517
Stocks et en-cours	97 495	95 355	-2 842	-702

Au 31 décembre 2023, les provisions pour dépréciation des stocks comptabilisées s'élèvent à :

- matières premières : 1 801 k€ ;
- en-cours de production : 1 290 k€ ;
- produits finis : 1 419 k€.

La société n'a pas constaté de dépréciation concernant le stock de pièces détachées.

B5. Échéances des créances et dettes

en k€	2023 Montants bruts	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Créances rattachées à des participations	—	—	—	—
Prêts	78 636	433	24 059	54 144
Autres immobilisations financières	578	—	578	—
Actif immobilisé	79 214	433	24 637	54 144
Créances clients et comptes rattachés	108 676	108 676	—	—
Autres créances	107 875	107 875	—	—
Charges constatées d'avance	6 086	6 086	—	—
Actif circulant	222 637	222 637	—	—
Total des créances	301 851	223 070	24 637	54 144
Emprunts bancaires	18 736	2 463	14 086	2 187
Découverts bancaires	2 214	2 214	—	—
Concours bancaires courants	—	—	—	—
Emprunts et dettes financières divers	16 472	16 307	165	—
Dettes envers les filiales (comptes courants)	51 912	51 912	—	—
Dettes financières	89 334	72 896	14 251	2 187
Fournisseurs et comptes rattachés	76 014	76 014	—	—
Dettes fiscales et sociales	35 654	35 654	—	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	—	—	—
Autres dettes	903	903	—	—
Produits constatés d'avance	89	89	—	—
Dettes d'exploitation	112 660	112 660	—	—
Total des dettes	201 994	185 556	14 251	2 187

Le montant des créances cédées dans le cadre de contrat d'affacturage s'élève à 1 018 k€ au 31 décembre 2023 et le financement en cours à 993 k€.

Une provision pour dépréciation des créances clients a été comptabilisée en décembre 2023 pour un montant de 335 k€, celle de décembre 2022 s'élevait à 235 k€. Nous n'avons pas comptabilisé de pertes sur créances irrécouvrables sur l'exercice.

B6. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2023, les valeurs mobilières de placement comprennent des Sicav pour 918 k€, des actions propres attribuées au plan de performance 2021 pour un montant de 2 227 k€, des actions propres attribuées au plan de performance 2022 pour un montant de 63 k€, ainsi que celles du contrat de liquidité pour 3 532 k€.

en k€	2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2023
Sicav	687	231	—	—	918
Actions propres (contrat de liquidité)	3 762	—	-230	—	3 532
Plans d'actions de performance	178	2 112	—	—	2 290
Actions propres en attente (plans annulés)	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières de placements	4 627	2 343	-230	—	6 740

À la clôture de l'exercice 2023, les Sicav font apparaître une plus-value latente non significative (31 k€). Quant aux actions propres du contrat de liquidité, elles réalisent une plus-value latente de 1 694 k€. Notre contrat de liquidité a été suspendu du 01 février 2023 jusqu'au 30 juin 2024.

Le coût probable résultant de l'attribution des actions de performance est pris en compte de manière étalée sur la durée d'acquisition des droits, sous forme de provision (cf. note B10).

B7. Disponibilités

Au 31 décembre 2023, les disponibilités correspondent à des soldes créditeurs de banques pour une valeur de 12 606 k€ placés principalement sur des comptes rémunérés en euros, à des instruments financiers pour la somme de -95 k€ suite aux revalorisations des créances et des dettes au cours de couverture à la fin de l'exercice, et à des comptes de dépôts à terme d'un montant de 10 000 k€ au 31 décembre 2023.

B8. Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance

Elles sont principalement composées de charges externes diverses et d'achats stockables relatifs à l'exercice 2024.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sont constituées de frais d'émission d'emprunts étalés sur la durée de remboursement des emprunts.

Écarts de conversion

Ils correspondent à des pertes de change latentes pour 10 534 k€ compensées pour la partie couverte par des gains latents réalisés sur les instruments dérivés financiers permettant de respecter le principe de symétrie et comptabilisés au passif (rubrique "Comptes de régularisation") pour la somme de 1 004 k€ dans le compte 478700. Une provision à hauteur du risque financier non couvert a été comptabilisée pour une valeur de 9 242 k€ au 31 décembre 2023. Elle est essentiellement liée à un prêt en devises fait à une filiale.

en k€	Créances et dettes commerciales	Créances et dettes financières	Instruments dérivés actifs	Total
Écarts de conversion actif	765	3 318	6 451	10 534
Différences d'évaluation instruments de trésorerie	-297	-707	—	-1 004
Autres couvertures (naturelles)	—	—	—	—
Provision pour pertes de change	468	8 774	—	9 242

Les provisions concernant les pertes de change sont détaillées dans la note B10.

B9. Capitaux propres

Capital social

Le capital social d'un montant de 10 572 500 € est composé au 31 décembre 2023 de 8 458 000 actions d'un montant nominal de 1,25 €.

Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2023, nous possédons 88 281 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 23 363 k€ hors frais, soit un coût moyen de 264,64 € par titre. Au cours de l'exercice, nous avons acquis 77 434 actions propres dont 4 091 actions dans le cadre du contrat d'animation, 67 343 actions dans le cadre du programme de rachats d'actions en voie d'annulation de tout ou partie afin de réduire le capital de la société ainsi que 6 000 actions dans le cadre des plans d'actions de performance. Concernant le contrat d'animation du titre, 5 005 actions propres ont été cédées sur l'exercice.

L'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2023 a décidé de verser un dividende de 11 165 k€.

	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2022	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2023
Nombre d'actions au 31 décembre	8 458 000	—	8 458 000	—	—	8 458 000
Nombre d'actions donnant droit à dividendes	8 458 000	—	8 458 000	—	—	8 458 000

en k€	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2022	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2023
Capital social	10 573	—	10 573	—	—	10 573
Primes d'émission, de fusion	6 534	—	6 534	—	—	6 534
Résultat de l'exercice	-2 302	2 302	—	61 292	—	61 292
Réserve légale	1 089	—	1 089	—	—	1 089
Réserves réglementées	36 287	—	36 287	—	—	36 287
Autres réserves	36 396	—	36 396	—	—	36 396
Report à nouveau	590 730	-13 447	577 283	—	—	577 283
Distribution de dividendes	—	11 145	11 145	—	-11 145	—
Subventions d'investissement	1 605	—	1 605	123	-279	1 449
Provisions réglementées	28 480	—	28 480	6 990	-3 409	32 061
Capitaux propres	709 392	—	709 392	68 405	-14 833	762 964

Provisions réglementées

Ce poste comprend uniquement des amortissements dérogatoires résultant des durées et modes d'amortissements fiscaux différents.

B10. Provisions

Les mouvements enregistrés sur ces postes sont les suivants :

en k€	2022	Dotations	Reprises montants utilisés	Reprises montants non utilisés	2023
Provisions d'indemnités de fin de carrière	7 869	1 748	-267	—	9 350
Provisions pour prestations de retraite complémentaire	—	—	—	—	—
Provisions pour pertes de change	7 630	9 242	-7 630	—	9 242
Provision plans de performance	1 406	2 948	—	—	4 354
Autres provisions pour risques et charges	3 293	666	-662	—	3 297
Provisions pour risques et charges	20 198	14 604	-8 559	—	26 243
Dépréciations des immobilisations	115 004	10 266	-2 005	—	123 265
Dépréciations des actifs circulants	3 926	4 730	-3 812	—	4 844
Provisions pour dépréciations	118 930	14 996	-5 817	—	128 109
Provisions	139 128	29 600	-14 376	—	154 352

Nous avons comptabilisé sur l'exercice, une reprise de dotation aux provisions pour indemnités de fin de carrière prévues par la loi et la convention collective à hauteur de 1 748 k€ sur l'exercice.
Le calcul de l'engagement tient compte des rémunérations, de l'ancienneté des salariés ainsi que des critères suivants :

- acquisition des droits :
 - cadres et assimilés : 12/100 par année d'ancienneté ;
 - non cadres : 12/100 par année d'ancienneté ;
- taux d'actualisation : 3,15% ;
- taux de charges sociales : 47,0% ;
- taux de rotation du personnel : déterminé en fonction de la catégorie, de l'âge du salarié et de son ancienneté ;
- espérance de vie : déterminée en fonction de la table de mortalité de l'Insee TD-TV 17-19.

Autres paramètres :

Âge de départ à la retraite : barème légal avec trimestre.

	Cadres	Non-cadres
Taux de revalorisation des salaires	2,5%	2,5%

L'actualité économique et sociale 2023 a été marquée par la réforme des retraites qui a été promulguée le 14 avril 2023. Cette réforme prévoit un recul progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans, ainsi qu'une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation requise pour l'obtention du taux plein pour atteindre 43 ans. Nous avons donc évalué l'effet de cette réforme sur le montant de nos engagements de fin de carrière. L'impact calculé constitue une charge de 254 k€ constatée sur l'exercice. L'engagement est calculé suivant une méthode actuarielle rétrospective. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat. Le montant des charges lié aux régimes de retraite à cotisations définies comptabilisé dans l'exercice s'élève à 6 318 k€ sur 2023.

Nous provisionnons également, de manière étalée, le coût probable résultant de l'attribution d'actions de performance à certains salariés et dirigeants. Sur 2023, nous avons constitué un nouveau plan de 4 800 actions de performance, la période d'attribution des droits est fixée au 31 décembre 2025. La provision s'est élevée globalement pour ce nouveau plan à 442 k€ dont 60 k€ de contribution patronale sur l'année.
Lorsque les actions des plans de performance ont déjà été acquises sur le marché, la provision est basée sur la valeur d'acquisition des titres au bilan, dans le cas contraire, nous retenons le cours de l'action à la clôture de l'exercice.

Plans d'actions de performance	2021	2022 n°1	2022 n°2	2023
Nombre d'actions prévues à la distribution	6 225	4 000	5 000	4 800
Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	—	—	—	4 800
Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice précédent	6 225	4 000	5 000	—
Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution du plan	6 225	4 000	5 000	4 800
Nombre de droits d'actions radiés ou en attente de radiation depuis la création du plan	—	—	—	—
Nombre d'actions acquises par les bénéficiaires cumulées depuis la date d'attribution du plan	—	—	—	—

Concernant les autres provisions pour risques et charges au 31 décembre 2023, nous constatons dans les comptes une provision pour litiges prud'homaux qui s'élève à 482 k€, une provision pour litige suite au remboursement du contrat *Schuldschein* pour 266 k€, une provision pour des risques généraux de 1 357 k€ en partie liée à des litiges fiscaux ainsi qu'une provision de 435 k€ liée au transfert de l'activité de production d'intrammamaires du site de Carros car nous avons décidé de fermer progressivement cet atelier et d'externaliser la production. Les coûts liés à ce transfert de production ont fait l'objet d'une provision sur l'exercice 2018 et ont donné lieu en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 à des reprises partielles de cette provision pour des montants respectifs de 1 207 k€, 781 k€, 698 k€, 477 k€ et 302 k€. Suite aux arrêts de la cour de Cassation du 13 septembre 2023 sur le droit des salariés en arrêt maladie à acquérir des congés payés pendant leur arrêt, une provision a été constituée sur la période pour couvrir le risque, d'un montant de 384 k€.

Les tests de dépréciation réalisés fin 2023 sur les immobilisations financières, a occasionné cette année une provision pour dépréciation des titres Virbac Diagnostics, Virbac Philippines, Interlab et Virbac Shanghai pour des montants respectifs de 1 388 k€, 753 k€, 4 776 k€ et 2 850 k€.

La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles concerne du matériel mis hors exploitation ou non utilisé pour 1 781 k€ fin 2023 suite à l'arrêt de la production du vaccin contre la leishmaniose (cf. note B2) ainsi qu'à la dépréciation de marques et d'AMM pour un montant de 3 167 k€ suite à la réalisation de tests de dépréciation (cf. note B1). Les actifs circulants dépréciés correspondent aux stocks et en-cours pour la somme de 4 510 k€ et aux comptes clients pour 335 k€.

B11. Dettes financières

Au cours de l'année 2023, nous avons obtenu l'accord à l'unanimité de notre *pool* de banques quant à la prorogation d'un an de la maturité de notre contrat syndiqué, portant la nouvelle échéance au 18 octobre 2028. Ce contrat de crédit signé en octobre 2021, est assorti d'une clause dite "d'accordéon" nous permettant d'accroître le financement de 150 millions € ce qui monterait l'engagement total à 350 millions €. Par ailleurs, cette nouvelle ligne de financement comporte des engagements en lien avec notre politique RSE, reflétant ainsi notre engagement depuis plusieurs années pour préserver l'environnement et respecter l'éthique animale. La négociation de ces clauses nous assure d'accéder à des conditions financières maîtrisées et d'accompagner nos besoins en fonction de notre évolution. La marge applicable du crédit est ajustable en fonction du ratio financier annuel et, dans une moindre mesure, aux résultats annuels de trois indicateurs de performance RSE déjà suivis au sein de notre politique RSE.

Ainsi, afin d'assurer notre liquidité, en terme de financement bancaire et désintermédié, nous disposons, principalement :

- de ce crédit syndiqué de 200 millions €, dont nous avons exposé ci-dessus les caractéristiques ;
- de contrats désintermédiés (*Schuldschein*) s'élevant à 6 millions €, de maturité avril 2025, à taux fixe ;
- de contrats de financement avec Bpifrance, pour 12,6 millions €, amortissables et de maturité juillet 2027 et juin 2032.

Au 31 décembre 2023, la position des financements est la suivante :

- les contrats désintermédiés s'élèvent à 6 millions € ;
- les financements Bpifrance se montent à 12,6 millions € ;
- la ligne de crédit du contrat syndiqué n'est pas mobilisée.

Les financements de la maison mère sont assortis d'un *covenant* financier qui nous impose de respecter le ratio financier annuel calculé sur la base des comptes consolidés annuels et correspondant à l'endettement net consolidé¹ sur l'*Ebitda* consolidé².

Au 31 décembre 2023, nous respectons les clauses de ratio financier puisque celui-ci s'établit à -0,24, le situant ainsi sous la limite du *covenant* financier contractuel qui s'élève à 3,75.

¹pour le calcul du *covenant*, l'endettement net consolidé désigne la somme des autres passifs financiers courants et non courants, soit les postes comptables suivants : emprunts, concours bancaires, intérêts courus non échus passifs, dettes relatives aux contrats de location-financement, participation, instruments dérivés de taux et de change, et autres ; diminuée du montant des postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes de

dépôts à terme, et des instruments dérivés de change et de taux actifs tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés annuels.

²*l'Ebitda* consolidé désigne sur la base des comptes consolidés annuels, le résultat opérationnel de l'exercice comptable considéré au sens des principes comptables applicables aux comptes consolidés, majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises et les dividendes reçus de filiales non consolidées.

Nos capacités de financement sont suffisantes pour permettre le financement de nos besoins en trésorerie.

B12. Comptes de régularisation passif

Produits constatés d'avance

Nous avons comptabilisé au 31 décembre 2023, un produit constaté d'avance pour un montant de 89 k€ correspondant à du chiffre d'affaires 2024.

Écarts de conversion

Ils correspondent aux gains de change latents suite à la revalorisation des créances et dettes en devises au cours de clôture et des produits dérivés pour 1 432 k€.

Ces gains sont compensés par des pertes latentes pour la valeur de 6 451 k€ réalisées sur les instruments dérivés financiers afin de respecter le principe de symétrie et comptabilisés à l'actif (rubrique "Comptes de régularisation") dans le compte 478600.

en k€	Créances et dettes commerciales	Créances et dettes financières	Instruments dérivés passifs	Total
Écarts de conversion passif	185	243	1 004	1 432
Différences d'évaluation instruments de trésorerie	-224	-6 227	—	-6 451
Produits ou pertes de change latents	-39	-5 984	—	-6 023

R1. Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires France/export

en k€	2023	2022
France	72 116	73 500
Export	306 412	337 327
Chiffre d'affaires	378 528	410 827

Répartition du chiffre d'affaires par nature

en k€	2023	2022
Ventes de produits finis et de marchandises	360 805	393 094
Prestations de services	17 723	17 733
Chiffre d'affaires	378 528	410 827

R2. Charges et produits d'exploitation

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. Le montant des charges externes de recherche et développement s'élève à 21 947 k€ au 31 décembre 2023.

Différences de change

Conformément au règlement de l'ANC 2015-05, les effets de la couverture ont été classés en résultat d'exploitation s'agissant des flux opérationnels et en résultat financier s'agissant des flux financiers. L'impact du solde des différences de change en exploitation sur l'exercice 2023 s'élève à 3 290 k€ (charge) soit :

- gains de change pour une valeur de 3 214 k€ comptabilisés dans les comptes 756 ;
- pertes de change pour une valeur de 6 504 k€ comptabilisées dans les comptes 656.

Engagement retraite

À compter de l'exercice 2023, les provisions pour indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en charges et produits d'exploitation et non plus en charges et produits exceptionnels. Nous avons constaté cette année une dotation en charges d'exploitation de 1,7 millions € contre une reprise de provision sur l'exercice 2022 de 1 million € en produits exceptionnels.

R3. Charges et produits financiers

Le résultat financier à fin décembre 2023 s'élève à 62,7 millions € soit une augmentation de 91,3 millions € par rapport à l'année 2022. Cette variation s'explique essentiellement par la diminution de 84 millions € de la provision pour dépréciation des titres de participation qui s'élève à 9,8 millions € en 2023 contre 94 millions € en 2022. Par ailleurs, les revenus globaux concernant les titres de participation ont augmenté de 9 millions € et les revenus de créances de 900 k€ sur l'exercice. Concernant les opérations de change, l'impact global net est une charge de 3,4 millions € par rapport à l'année 2022. La charge sur les intérêts de comptes courants montre également une hausse de 1,3 million € sur l'exercice.

Charges financières

en k€	2023	2022
Provisions pour pertes de change	-9 242	-7 630
Provisions pour dépréciations des titres	-9 767	-94 554
Provisions dépréciations des valeurs mobilières de placements	—	-239
Dotations aux amortissements et provisions	-19 009	-102 423
Intérêts, emprunts et lignes de crédit	-622	-903
Autres charges financières	-1 710	-325
Différences négatives de change	-13 637	-19 574
Intérêts et charges assimilées	-15 969	-20 802
Charges financières	-34 978	-123 225

Produits financiers

en k€	2023	2022
Produits de participations	66 038	57 124
Reprises de provisions	8 574	9 446
Différences positives de change	10 736	16 643
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
Revenus de créances diverses	12 399	11 500
Produits financiers	97 747	94 713

R4. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel 2023 s'élève à - 3,9 millions €, soit une baisse de 2 millions € par rapport à l'exercice 2022. Cette variation s'explique principalement par la dotation d'une provision pour dépréciation d'actif corporel d'un montant de 0,5 million € contre 4 millions € en 2022 sur des actifs incorporels et l'augmentation des amortissements dérogatoires suite à la mise en service de la nouvelle ligne de vaccin ainsi que par la présence en 2022 d'une reprise de provision pour risques généraux d'un montant de 2,9 millions €.

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées à compter de l'exercice 2023 en charges (1 748 k€) et produits d'exploitation et non plus en exceptionnels (cf.note R2), comme en 2022 où une reprise de provision de 1 073 k€ avait été constatée.

Charges exceptionnelles

en k€	2023	2022
Valeurs nettes des immobilisations cédées	-1 810	-3 901
Pénalités fiscales	—	—
Autres charges exceptionnelles	-417	-465
Dotations aux provisions réglementées	-6 990	-3 551
Dotations aux provisions pour risques et charges	-110	-1 793
Dotations aux autres provisions	-499	-4 066
Charges exceptionnelles	-9 826	-13 776

Produits exceptionnels

en k€	2023	2022
Produits de cessions des immobilisations	38	39
Reprises de provisions réglementées	3 409	3 496
Reprises de provisions pour risques et charges	350	5 847
Reprises de provisions pour dépréciations exceptionnelles	1 300	403
Transferts de charges exceptionnelles	—	1 258
Produits divers	794	883
Produits exceptionnels	5 891	11 926

R5. Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2023, l'économie d'impôt réalisée par Virbac à raison des pertes fiscales des filiales intégrées et susceptibles de se retourner dans le futur si les filiales redevenaient bénéficiaires, s'élève à 64 k€. Il a été comptabilisé au 31 décembre 2023 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 11 760 k€, un crédit d'impôt mécénat d'un montant de 15 k€ ainsi que des crédits d'impôts liés à la quote-part de frais et charges sur dividendes pour une valeur de 58 k€ et sur l'encaissement d'intérêts de sources étrangères pour 475 k€. Si Virbac avait été imposée séparément, elle n'aurait pas comptabilisé de charge d'impôt mais uniquement un produit d'impôt correspondant aux crédits d'impôts de 12 309 k€ au total. Virbac a également constaté cette année un produit d'impôt liée à l'intégration fiscale de 1 164 k€.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les allègements et les accroissements d'impôts sont calculés au taux de 25,83%.

en k€	2023	2022
Taux d'imposition	25,83%	25,83%
Amortissements dérogatoires	8 281	7 356
Pertes de change latentes	—	—
Total des accroissements liés au décalage dans le temps	8 281	7 356
Contribution de solidarité	145	157
Plus-values latentes sur placements de trésorerie	8	—
Profits de change latents	36	118
Engagements de retraite	2 415	2 032
Crédit d'impôt mécénat	15	30
Autres provisions	608	541
Total des allègements liés au décalage dans le temps	3 227	2 878
Déficits reportables fiscalement	-1 143	-230
Éléments à imputer sur l'impôt	-1 143	-230

Évaluations fiscales dérogatoires et résultat

Taux d'imposition 25,83%

en k€	Brut	2022 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	346	-2 648	-2 302
Amortissements dérogatoires	55	-14	41
Autres provisions réglementées	—	—	—
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	55	-14	41
Résultat hors évaluations dérogatoires	401	-2 662	-2 261

Taux d'imposition 25,83%

en k€	Brut	2023 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	48 389	12 903	61 292
Amortissements dérogatoires	3 581	-925	2 656
Autres provisions réglementées	—	—	—
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	3 581	-925	2 656
Résultat hors évaluations dérogatoires	51 970	11 978	63 948

Répartition de l'impôt sur les bénéfices 2023

en k€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	52 324	-396	51 928
Résultat exceptionnel	-3 935	990	-2 945
Divers crédits d'impôts	—	12 309	12 309
Résultat net comptable	48 389	12 903	61 292

A1. Opérations de crédit-bail et de location-financement

Contrats de location-financement

Virbac a conclu des contrats de location-financement sur du petit matériel informatique. L'engagement en capital s'élève au 31 décembre 2023 à 1 930 k€.

A2. Engagements hors bilan

en k€	2023	2022
Avals, cautions, lettres de confort et garanties	65 799	41 403
dont utilisés	46 017	3 709
dont donnés à des sociétés liées	65 799	41 403
Engagements donnés	65 799	41 403
Contrats de change à terme de devises	159 835	158 344
Options de change de gré à gré	61 534	44 542
Swap de taux	—	—
Options de taux d'intérêt	—	—
Swap de devises croisées	7 833	7 833
Engagements réciproques	229 202	210 719
Crédit-bail immobilier	—	—
Location-financement	1 930	1 963
Autres engagements	1 930	1 963

Passifs éventuels

Nous sommes parfois impliqués dans des contentieux, ou d'autres procédures juridiques, généralement liés à des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle, des litiges en matière de droit de la concurrence et en matière fiscale. Une provision pour risque est comptabilisée le cas échéant. Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère qu'une sortie de ressources significative est improbable. C'est le cas en matière de litige fiscal lorsque nous estimons injustifiée une proposition de redressement et que nous considérons que nos arguments sont suffisamment solides.

A3. Exposition aux risques de marché et instruments financiers dérivés

La société détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

Risque de crédit

Les états suivants présentent la ventilation des créances clients avec les tiers (hors factures et avoirs à établir) ainsi que les échéances concernant les prêts Groupe au 31 décembre 2023 :

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance depuis				Dont dépréciées	Total
		< 30 jours	< 60 jours	< 90 jours	> 90 jours		
Créances clients tiers	4 110	78	287	43	362	335	4 880

en k€	Créances à échoir en					Au delà de 5 ans	Total
	2024	2025	2026	2027	2028		
Prêts Groupe	433	217	15 439	8 403	—	54 144	78 636

Au 31 décembre 2023, notre exposition maximale au risque de crédit correspond au poste créances clients pour 108 677 k€ et au poste prêts Groupe pour 78 636 k€ dans les comptes. Malgré l'absence de toute échéance contractuelle, nous avons tenu compte du fait que le remboursement de certains prêts ne se ferait pas avant dix ans compte tenu de la nature de leur octroi. Le risque des créances clients sur les sociétés du Groupe, soit 103 796 k€, est peu significatif dans la mesure où nous faisons en sorte d'assurer à nos filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes. Concernant les créances avec les tiers, nous considérons que nous ne sommes pas exposés à un risque de crédit significatif compte tenu de la mise en place d'un programme d'assurance de crédit clients pour prévenir le risque et la veille régulière de notation des contreparties. Ce programme concerne une grande partie du portefeuille export. À ce programme s'ajoute un suivi régulier des échus qui répond à la prévention du risque car il maximise la capacité à recouvrer les montants dus. Ce suivi des créances échues permet de limiter le montant des créances douteuses.

Notre contrat d'affacturage consiste à céder mensuellement des créances clients. Au 31 décembre 2023, le montant des créances cédées s'élève à 1 018 k€ (classé en moins des créances clients) et le financement en cours à 993 k€.

Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque nous accordons un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement notre compte de résultat et notre situation nette de trésorerie.

Dispositifs de gestion du risque

Nous limitons les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de nos clients et ce, sur l'ensemble des pays où nous opérons. Notre département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entités opérationnelles. Notre direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre Groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié.

Risque de contrepartie**Facteurs de risque**

Nous sommes exposés à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers que nous souscrivons, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

Dispositifs de gestion du risque

Nous apportons une attention particulière au choix des établissements bancaires que nous utilisons, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible. Nous considérons néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de nos principales contreparties. En effet, nos placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre.

Risque de liquidité**Facteurs de risque**

La liquidité se définit comme notre capacité à faire face à nos échéances financières dans le cadre de notre activité courante et à trouver de nouvelles sources de financement en cas de besoin, et ce, de manière à assurer continuellement l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes. Dans le cadre de notre exploitation, de notre programme d'investissements récurrents et de notre politique active de croissance externe, nous sommes ainsi exposés au risque d'insuffisance de liquidités pour financer notre croissance et notre développement.

Dispositifs de gestion du risque

Notre politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner nos positions et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, garantissant ainsi notre capacité à faire face à nos engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec notre taille et nos besoins.

Dans le cadre de notre revue spécifique du risque de liquidité, nous effectuons régulièrement une revue détaillée de nos encours nous assurant ainsi du respect de notre *covenant* financier (*covenant* de la dette).

Au regard de nos perspectives, notre trésorerie et nos ressources de financement couvrent suffisamment nos besoins en trésorerie.

Risques de fraude**■ Facteurs de risque**

Nous sommes exposés à des cas de fraude interne ou externe qui pourraient entraîner des pertes financières et affecter notre réputation.

■ Dispositifs de gestion du risque

Nous nous attachons à renforcer le contrôle interne et accordons une importance toute particulière à la sensibilisation de nos équipes à ces problématiques. Nos équipes du siège donnent régulièrement des directives et indications fortes en la matière. La séparation des tâches ainsi qu'un dispositif de contrôle de gestion central, régional et local et la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratiques. Dès l'acquisition de nouvelles sociétés, nous intégrons ces dernières dans ces dispositifs de prévention de pratiques non éthiques.

Nous nous inscrivons dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques de fraude.

Nous nous sommes dotés d'un outil de contrôle de la cohérence du couple coordonnées bancaires/numéro d'identifiant fiscal de société pour renforcer la sécurisation de notre chaîne de paiement en automatisant le processus de contrôle et pour nous prémunir du risque de fraude au virement.

Le code de conduite Virbac marque notamment notre engagement d'exercer nos activités dans le respect du droit et de l'éthique et définit également la nature des relations que nous souhaitons avoir avec nos partenaires.

Risque de marché

Risque de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique de gestion du risque consiste à couvrir le risque de transaction des opérations en devises par l'utilisation d'instruments dérivés. Nous appliquons une politique de gestion du risque de change centralisée pour les opérations commerciales en devises des filiales du Groupe les plus exposées et n'ayant pas de contraintes réglementaires locales. Sur la base de budgets annuels en devises déclarés par les filiales, la trésorerie Groupe couvre les expositions nettes et fournit des garanties de change internes à chaque entité centralisée. Nous utilisons des instruments dérivés de couverture de type achat et vente à terme, fermes ou optionnels.

en k€ (valeur de marché)	2023	2022
Couverture de juste valeur	681	-4 666
Couverture des flux de trésorerie	-107	862
Couverture d'investissement net	—	—
Dérivés non qualifiés de couverture	-275	-173
Dérivés de change	299	-3 977

Risque de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

Le compte de résultat peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe. L'exposition au risque de taux d'intérêt résulte du fait que nos principales lignes de crédit sont à taux variable ; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les évolutions et les anticipations de taux de marché et limite son exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels.

Suite à la décision de l'autorité anglaise *FCA* (*Financial conduct authority*) de ne plus obliger les banques à contribuer aux cotations du *Libor*, nos contrats de financement et nos contrats de couverture de taux sont désormais indexés sur des taux sans risque *RFR* (*Risk free rate*) recommandés par l'*ISDA* (*International swaps and derivatives association*) ajustés dans certains cas, d'un écart fixé selon leur méthodologie, de manière à rendre la transition économiquement la plus neutre possible.

en k€ (valeur de marché)	2023	2022
Couverture de juste valeur	—	—
Couverture des flux de trésorerie	43	89
Couverture d'investissement net	—	—
Dérivés non qualifiés de couverture	—	—
Dérivés de taux	43	89

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt

Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an au maximum. Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont destinés à couvrir des lignes de crédit ou des emprunts et ont donc une maturité au-delà de plusieurs années, en cohérence avec les flux couverts. L'ensemble des instruments dérivés que nous détenons au 31 décembre 2023 est qualifié de couverture.

en k€	Nominal 2023	Nominal 2022	Juste valeur positive 2023	Juste valeur positive 2022	Juste valeur négative 2023	Juste valeur négative 2022
Contrat de change à terme de devise	159 835	158 344	2 255	2 166	1 648	6 045
Options de change de gré à gré	61 534	44 542	240	322	549	420
Instruments de change	221 369	202 886	2 495	2 488	2 197	6 465
Swap de taux	—	—	—	—	—	—
Options de taux d'intérêt	—	—	—	—	—	—
Swap de devises croisées	7 833	7 833	43	89	—	—
Instruments de taux d'intérêt	7 833	7 833	43	89	—	—
Instruments financiers dérivés	229 202	210 719	2 538	2 577	2 197	6 465

Nous pouvons traiter des couvertures avec optimisation de type tunnel vanille asymétrique. Ces dérivés sont négociés avec un taux plancher et un taux plafond qui permet de profiter de l'évolution de marché entre ces deux bornes, ils sont toujours adossés aux transactions commerciales en devises comptabilisées au bilan ou à des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

Risque d'approvisionnement

Les matières premières et certains principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac sont fournis par des tiers. Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières. Dans la mesure du possible, nous diversifions nos sources d'approvisionnement en référencant plusieurs fournisseurs, tout en nous assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Il existe néanmoins, pour certains approvisionnements ou certaines technologies, des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi entraîner un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix. Pour limiter ces risques, nous élargissons autant que possible notre recherche de fournisseurs et pouvons, dans certains cas, sécuriser notre approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui nous manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Cela a par exemple été le cas avec l'acquisition des droits de propriété industrielle et de l'outil de production de la matière protéique entrant dans la constitution de notre principal vaccin pour chats.

A4. Effectif moyen

	2023	2022
Cadres	618	555
Agents de maîtrise et techniciens	446	403
Ouvriers	166	166
Employés	34	33
Apprentis	47	39
Effectifs	1 311	1 196

A5. Informations relatives au Compte professionnel de formation

La gestion du dispositif du Compte professionnel de formation (CPF) est externalisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

A6. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer

en k€	2023	2022
Intérêts courus sur participation des salariés	6	4
Intérêts courus sur ligne de crédit	171	178
Emprunts et dettes financières	177	182
Provision factures à recevoir	39 656	37 470
Provision bureaux de représentation	23	71
Différences de change latentes	765	1 128
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 444	38 669
Rabais, remises, ristournes à établir tiers	96	18
Rabais, remises, ristournes à établir Groupe	1	8
Rabais, remises, ristournes à établir	97	26
Provision congés payés (charges sociales incluses)	9 987	8 926
Provision primes diverses (charges sociales incluses)	11 944	10 644
Provision prime d'intéressement	5 712	6 587
Provision autres charges sociales à payer	35	503
Provision charges fiscales diverses à payer	1 747	1 599
Provision formation professionnelle	—	—
Provision effort construction	317	295
Provision taxe d'apprentissage	99	90
Provision taxe sur les salaires	9	-16
Provision CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	—	31
Provision CFE (Cotisation foncière des entreprises)	—	—
Provision impôts et taxes diverses	319	245
Provision contribution sociale solidarité	562	610
Dettes fiscales et sociales	30 731	29 514
Charges diverses à payer	247	198
Intérêts courus et frais bancaires à payer	31	65
Autres dettes	278	263
Charges à payer	71 727	68 654

Détail des produits à recevoir

en k€	2023	2022
Provision intérêts courus sur prêts	—	308
Autres immobilisations financières	—	308
Clients factures à établir tiers	56	728
Clients factures à établir Groupe	491	353
Différences de change latentes	184	87
Clients et comptes rattachés	731	1 168
Produits divers à recevoir	113	—
Impôts produits à recevoir	—	—
Intérêts courus à recevoir	188	423
Autres créances	301	423
Produits à recevoir	1 032	1 899

A7. Parties liées

Rémunération des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice 2023, nous avons comptabilisé une charge concernant les rémunérations des administrateurs et des censeurs s'élevant à 323 000 €. Celle concernant l'ensemble des rémunérations des membres de la direction générale s'élève cette année à 1 301 181 €.

Autres avantages

Les membres de la direction générale bénéficient des avantages suivants.

Véhicule de fonction

Le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués bénéficient d'un véhicule de fonction, selon la politique définie par le comité des nominations et des rémunérations.

Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite

Le directeur général et les directeurs généraux délégués bénéficient des régimes d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.

Régime d'assurance chômage

Le directeur général bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) selon la formule 70 sur un an, le montant des cotisations annuelles ne pouvant excéder 15 000 €.

Les directeurs généraux délégués bénéficient du régime d'assurance chômage des salariés de l'entreprise.

Indemnités de départ contraint

Le conseil d'administration peut décider d'octroyer une indemnité en cas de cessation des fonctions d'un dirigeant mandataire social.

Le montant de l'indemnité dont pourrait bénéficier Sébastien Huron, directeur général, est déterminée en fonction des objectifs suivants :

- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait inférieur à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en mai en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} janvier N-2 au 31 décembre N-1), aucune indemnité ne sera due ;
- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait supérieur ou égal à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en mai en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} janvier N-2 au 31 décembre N-1), l'indemnité due sera d'un montant de 550 000 € ;
- toutefois, dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait supérieur ou égal à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en août en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N), l'indemnité due sera portée à un montant de 700 000 €.

L'indemnité de départ ne pourra être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Elle ne sera pas due en cas de démission, de départ à la retraite à taux plein, de départ suite à l'atteinte de l'âge limite pour être directeur général ou en cas de révocation pour faute grave.

Les directeurs généraux délégués ne disposent d'aucune indemnité de départ extra-légale, mais sont susceptibles de bénéficier d'une indemnité de départ au titre de leur contrat de travail.

Indemnités de non-concurrence

Sébastien Huron a accepté un engagement de non-concurrence en cas de départ, en contrepartie duquel une indemnité de non-concurrence est prévue.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence, Sébastien Huron percevra mensuellement, pendant toute la durée de l'interdiction de concurrence, une indemnité d'un montant égal à 80% de sa rémunération mensuelle fixe brute perçue au titre du dernier exercice clos de notre société (y compris les jetons de présence et toutes autres rémunérations liées à ses mandats au sein du groupe Virbac). Cette indemnité sera plafonnée pour cette période de dix-huit mois à une somme maximum de 500 000 € brut.

Les directeurs généraux délégués ne sont pas soumis à des engagements de non-concurrence au titre de leur mandat ou de leur contrat de travail et ne sont donc pas susceptibles de bénéficier d'indemnité de non-concurrence.

Attribution d'actions de performance

Conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, certains salariés et dirigeants de Virbac et de ses filiales bénéficient depuis 2006 d'une rémunération de long terme sous forme d'attribution d'actions de performance. Les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition des actions de performance sont mesurées par rapport à des objectifs internes de résultat opérationnel consolidé et d'endettement net consolidé du Groupe à l'issue du deuxième exercice complet suivant la date d'ouverture du plan. Ces éléments prennent donc en compte la performance du Groupe sur plus de deux exercices.

A8. Filiales et participations au 31 décembre 2023

La société est la tête de groupe d'un ensemble consolidé et publie à ce titre des comptes consolidés en conformité avec le référentiel *IFRS* tel qu'adopté par l'Union européenne (voir tableau pages suivantes).

Raison sociale	Pays	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Prêts et avances accordés ou reçus	Avals et cautions accordés	Quote- part de capital détenue
		k devises	k devises	k€	k€	%
Filiales françaises						
Interlab	France	63 463 kEUR	111 369 kEUR	—	—	100,00%
Virbac France	France	240 kEUR	44 kEUR	—	—	99,95%
Virbac Nutrition	France	547 kEUR	785 kEUR	—	—	99,99%
Virbac Diagnostics	France	200 kEUR	350 kEUR	—	—	100,00%
Alfamed	France	69 kEUR	472 kEUR	—	—	100,00%
Filiales étrangères						
Virbac Nederland BV	Pays-Bas	50 kEUR	1 798 kEUR	—	—	100,00%
Virbac (Switzerland) AG	Suisse	200 kCHF	4 639 kCHF	—	—	100,00%
Virbac Ltd	Royaume-Uni	2 kGBP	5 856 kGBP	—	—	100,00%
Virbac SRL	Italie	1 601 kEUR	496 kEUR	—	—	100,00%
Virbac do Brasil Indústria e Comércio Ltda	Brésil	22 032 kBRL	99 231 kBRL	—	—	100,00%
Virbac Danmark A/S	Danemark	498 kDKK	12 375 kDKK	—	—	100,00%
Virbac Mexico SA de CV	Mexique	10 197 kMXN	644 230 kMXN	—	—	99,60%
Virbac Pharma Handelsgesellschaft mbH	Allemagne	102 kEUR	9 kEUR	—	—	100,00%
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Allemagne	440 kEUR	2 414 kEUR	—	—	100,00%
Virbac Sp. z o.o.	Pologne	5 kPLN	335 kPLN	—	—	100,00%
Virbac Hungary Kft	Hongrie	3 000 kHUF	85 429 kHUF	—	—	100,00%
Virbac Uruguay S.A.	Uruguay	2 173 kUS\$	35 605 kUS\$	—	—	99,18%
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	22 454 kCNY	2 214 kCNY	—	—	100,00%
Virbac HK Trading Co Ltd	Hong Kong	517 kHKD	74 167 kHKD	—	—	100,00%
Asia Pharma Ltd	Hong Kong	16 055 kHKD	-2 412 kHKD	—	—	100,00%
Virbac Hellas SA	Grèce	396 kEUR	1 558 kEUR	—	—	100,00%
Virbac España SA	Espagne	601 kEUR	2 192 kEUR	—	—	100,00%
Virbac Österreich GmbH	Autriche	36 kEUR	721 kEUR	—	—	50,00%
Virbac Korea Co. Ltd	Corée du Sud	1 600 000 kKRW	2 246 549 kKRW	—	—	100,00%
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	100 000 kTHB	25 879 kTHB	—	—	100,00%
Virbac (Taiwan) Co. Ltd (ex SBC Virbac Biotech)	Taiwan	398 015 kTWD	-361 962 kTWD	21 308	—	100,00%
Virbac Colombia Ltda	Colombie	7 404 486 kCOP	27 715 643 kCOP	—	—	100,00%
Virbac Philippines Inc.	Philippines	48 500 kPHP	1 553 kPHP	—	250	100,00%
Virbac Japan Co. Ltd	Japon	130 000 kJPY	740 467 kJPY	—	1 151	100,00%
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	Costa Rica	178 750 kCRC	908 151 kCRC	—	—	100,00%
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Thaïlande	10 000 kTHB	5 085 kTHB	—	—	100,00%
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Portugal	5 kEUR	1 261 kEUR	—	—	95,00%
Virbac Vietnam Co. Ltd	Vietnam	22 606 324 kVND	275 034 233 kVND	3 184	—	100,00%
Virbac RSA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	54 kZAR	176 348 kZAR	—	—	100,00%
Virbac Animal Health India Private Limited	Inde	3 839 kINR	11 845 874 kINR	—	—	100,00%
PP Manufacturing Corporation	États-Unis	-kUS\$	6 093 kUS\$	—	2 546	100,00%
Virbac (Australia) Pty Ltd	Australie	2 500 kAUD	66 422 kAUD	—	—	100,00%
Virbac New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	2 290 kNZD	41 843 kNZD	—	—	100,00%
Virbac Chile SpA	Chili	25 811 200 kCLP	11 497 056 kCLP	54 144	—	100,00%
Virbac Patagonia Ltda	Chili	71 337 809 kCLP	-4 439 089 kCLP	—	—	1,00%
Virbac Latam Spa	Chili	1 000 kCLP	393 325 kCLP	—	—	100,00%
Virbac Hayvan Sagligi Limited Sirketi	Turquie	4 990 kTRY	5 443 kTRY	—	107	100,00%
Virbac Ireland Ltd	Irlande	-kEUR	-39 kEUR	—	—	100,00%
Virbac Czech Republic s.r.o.	Rép. Tchèque	1 000 kCZK	48 061 kCZK	—	—	100,00%

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Nombre de titres détenus	Nombre de titres total	Chiffre d'affaires <i>IFRS</i> de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par Virbac	Taux de change 2023 devise contre euro	
k€	k€			k devises	k devises	k€	clôture	moyen
276 785	170 057	1 512 910	1 512 910	-kEUR	-4 776 kEUR	—	—	—
40 761	40 761	10 434	10 439	86 031 kEUR	4 008 kEUR	4 967	—	—
2 933	2 933	68 349	68 354	97 259 kEUR	16 395 kEUR	11 278	—	—
17 601	13 075	30 939	30 939	6 073 kEUR	-67 kEUR	—	—	—
3 391	1 246	1 004	1 008	12 541 kEUR	506 kEUR	—	—	—
10 443	10 443	89	89	33 946 kEUR	5 082 kEUR	3 560	—	—
115	115	2 000	2 000	21 167 kCHF	1 749 kCHF	457	0,926	0,971
3	3	2 000	2 000	46 284 kGBP	4 195 kGBP	3 478	0,869	0,869
5 046	5 046	179 900	179 900	36 505 kEUR	1 017 kEUR	1 200	—	—
11 390	11 390	22 032 352	22 032 353	306 060 kBRL	34 263 kBRL	—	5,362	5,409
5 350	5 350	500	500	142 294 kDKK	12 018 kDKK	804	7,453	7,451
4 215	4 215	6 171 776	6 196 830	1 636 564 kMXN	84 486 kMXN	1 537	18,723	19,158
71	71	2 000	2 000	-kEUR	-3 kEUR	—	—	—
1 593	1 593	861 200	861 200	63 066 kEUR	4 590 kEUR	3 570	—	—
1	1	100	100	69 867 kPLN	3 086 kPLN	577	4,340	4,523
10	10	1	1	449 098 kHUF	16 328 kHUF	—	382,800	382,967
14 581	14 581	99 175	100 000	21 729 kUS\$	1 886 kUS\$	869	1,105	1,081
2 850	—	100	100	153 483 kCNY	-27 890 kCNY	—	7,851	7,686
13 279	13 279	517 355	517 355	388 kHKD	-697 kHKD	—	8,631	8,448
1 766	1 766	3	3	-kHKD	3 682 kHKD	458	8,631	8,448
1 415	1 415	100 000	100 000	8 390 kEUR	478 kEUR	450	—	—
912	912	99 999	100 000	38 940 kEUR	1 190 kEUR	500	—	—
18	18	18 170	36 340	8 193 kEUR	517 kEUR	75	—	—
1 329	1 329	320 000	320 000	12 686 900 kKRW	-20 486 kKRW	—	1 433,660	1 417,626
2 894	2 894	999 998	1 000 000	393 663 kTHB	35 226 kTHB	1 138	37,973	37,574
11 015	11 015	1 800 000	1 800 000	447 368 kTWD	-50 385 kTWD	—	33,921	33,767
3 408	3 408	5 659	5 660	81 015 478 kCOP	11 271 531 kCOP	1 225	4 291,230	4 634,638
1 156	99	37 999 997	38 000 000	144 739 kPHP	-43 989 kPHP	—	61,283	60,333
2 834	2 834	6 400	6 400	2 290 805 kJPY	130 155 kJPY	—	156,330	152,919
432	432	420 658	420 658	4 297 379 kCRC	755 560 kCRC	499	575,572	584,971
209	209	99 998	100 000	128 776 kTHB	8 029 kTHB	348	37,973	37,574
5	5	380	400	8 416 kEUR	490 kEUR	—	—	—
2 977	2 977	1 000	1 000	542 967 792 kVND	90 121 494 kVND	—	26 883,880	25 822,560
5 305	5 305	56 684	56 684	592 004 kZAR	50 805 kZAR	972	20,348	19,954
66	66	383 899	383 900	10 993 227 kINR	3 140 158 kINR	—	91,905	89,229
4 946	4 946	100	100	8 605 kUS\$	696 kUS\$	—	1,105	1,081
4 346	4 346	2 499 997	2 500 000	169 109 kAUD	36 448 kAUD	21 473	1,626	1,623
3 872	3 872	2 290 000	2 290 000	44 045 kNZD	10 148 kNZD	2 828	1,750	1,761
30 002	30 002	1 000	1 000	-kCLP	-687 267 kCLP	—	977,940	913,432
—	—	1	100	-kCLP	2 442 106 kCLP	—	977,940	913,432
1	1	1 000	1 000	859 188 kCLP	46 151 kCLP	—	977,940	913,432
802	802	100	100	187 063 kTRY	37 174 kTRY	—	32,653	26,014
—	—	100	100	3 149 kEUR	264 kEUR	—	—	—
10 693	10 693	1	1	96 944 kCZK	5 849 kCZK	3 973	24,724	24,172

VIRBAC
Société anonyme
au capital de 10 572 500 € divisé en 8 458 000 actions de 1,25 euros
siège social : 1ère Avenue 2065 M L.I.D. 06516 CARROS
417 350 311 RCS GRASSE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 21 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 juin à 9 heures, les actionnaires de la société anonyme VIRBAC se sont réunis dans les bâtiments de Virbac Direction, 13ème rue L.I.D., 06517 Carros, en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire sur convocation faite par le conseil d'administration.

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023

2.Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023

3.Affectation du résultat

[...]

5.Renouvellement du mandat de Marie-Hélène Dick-Madelpuech en qualité d'administratrice

6.Renouvellement du mandat de Solène Madelpuech en qualité d'administratrice

7.Ratification de la nomination par voie de cooptation d'Olivier Charmeil, en qualité d'administrateur

[...]

24.Suppression des stipulations de l'article 15.2.2 des statuts

25.Pouvoirs en vue des formalités

Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2023 et qui font ressortir un bénéfice net de 61 291 760,66 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 516 188 €. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 11 069 123 voix sur 11 719 163 voix ; 446 438 voix contre ; 203 602 voix abstention.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice qui font ressortir un résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère de 121 297 650 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 11 703 629 voix sur 11 719 163 voix ; 1 019 voix contre ; 14 515 voix abstention.

Troisième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

	Au titre de l'exercice 2023
Bénéfice de l'exercice	61 291 760,66
Report à nouveau antérieur	577 282 899,56
Bénéfice distribuable	638 574 660,22
Distribution de dividende	11 164 560,00
Affectation au report à nouveau	50 127 200,66

Le dividende distribué à chaque action au nominal de 1,25 € s'élève à 1,32 €. Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 25 juin 2024 et sera payable le 27 juin 2024.

L'assemblée décide, que conformément aux dispositions de l'article L225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte report à nouveau qui sera de ce fait augmenté de ce montant.

L'assemblée générale prend acte que les associés ont été informés :

- que depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ;
- que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater) ;
- qu'ils peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- que l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 11 164 560 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du

Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende par action (en €)	Distribution globale (en €)
Au titre de l'exercice 2020	0,75	6 331 890,75
Au titre de l'exercice 2021	1,25	10 572 500,00
Au titre de l'exercice 2022	1,32	11 164 560,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 11 718 721 voix sur 11 719 163 voix ; 224 voix contre ; 218 voix abstention.

[...]

Cinquième résolution : renouvellement du mandat de Marie-Hélène Dick-Madelpuech en qualité d'administratrice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Marie-Hélène Dick-Madelpuech en qualité d'administratrice pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 9 856 243 voix sur 11 719 163 voix ; 1 694 565 voix contre ; 168 355 voix abstention.

Sixième résolution : renouvellement du mandat de Solène Madelpuech en qualité d'administratrice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Solène Madelpuech en qualité d'administratrice pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 10 145 303 voix sur 11 719 163 voix ; 1 560 707 voix contre ; 13 153 voix abstention.

Septième résolution : ratification de la nomination par voie de cooptation d'Olivier Charmeil, en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination par cooptation, conformément à l'article L225-24 du Code de commerce, d'Olivier Charmeil en qualité d'administrateur, décidée à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 21 décembre 2023, en remplacement de la société OJB Conseil, représentée par Olivier Bohuon, démissionnaire.

Olivier Charmeil exercera ses fonctions pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 11 317 820 voix sur 11 719 163 voix ; 401 046 voix contre ; 297 voix abstention.

[...]

Vingt-quatrième résolution : suppression des stipulations de l'article 15.2.2 des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration décide de supprimer les stipulations de l'article 15.2.2 des statuts de la société, devenues sans objet, afin de supprimer l'obligation de nomination d'un "pharmacien ou vétérinaire responsable" en qualité de directeur général délégué, conformément à l'article L5142-1 du Code de la santé publique entré en vigueur depuis le 25 mars 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 11 718 343 voix sur 11 719 163 voix ; 33 voix contre ; 787 voix abstention.

Vingt-cinquième résolution : pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 11 718 887 voix sur 11 719 163 voix ; 19 voix contre ; 257 voix abstention.

Copie certifiée conforme

DocuSigned by:


C8255396F339403...

Sébastien HURON
Directeur général

Novances - David et Associés
Immeuble Horizon
455 Promenade des Anglais
06285 Nice Cedex 3

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

VIRBAC

Société anonyme

1ère Avenue 2065 M - LID
06516 Carros

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Novances - David et Associés
Immeuble Horizon
455 Promenade des Anglais
06285 Nice Cedex 3

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

VIRBAC

Société anonyme

1ère Avenue 2065 M - LID
06516 Carros

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Virbac

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Virbac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit	Réponses dans le cadre de notre audit
<i>Evaluation des titres de participation</i>	
Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute de 500,8 millions € et une valeur nette comptable de 383,5 millions € tenant compte d'une dépréciation de 117,3 millions €. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation	Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

est constituée du montant de la différence comme indiqué dans le paragraphe “Titres de participation” de la note “Règles et méthodes comptables” de l’annexe aux comptes annuels. Le test de dépréciation effectué par la direction pour calculer la valeur d’utilité des titres de participation, dans le cas où leur valeur est supérieure à la quote-part des capitaux propres, intègre une part importante de jugements et d’hypothèses de la direction, portant notamment sur : • les taux d’actualisation des flux de trésorerie ; • le taux de croissance à long terme utilisé pour le calcul de la valeur terminale. En conséquence, une variation de ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur d’utilité des titres de participation. Dans ce contexte, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé de l’audit compte tenu de l’importance des jugements de la direction et du montant significatif des titres inscrits au bilan.	Nous avons : • vérifié que les capitaux propres dont la quote-part a été retenue concordent avec les comptes des entités ayant fait l’objet d’un audit ; • apprécié les éléments chiffrés retenus pour la détermination des valeurs d’utilité, en portant une attention particulière à la situation de la filiale INTERLAB et qui détient la totalité du capital de la filiale américaine Virbac Corp. ; • apprécié les taux d’actualisation retenus par la direction, en les comparant à nos propres estimations de taux, établies avec l’aide de nos spécialistes en évaluation ; • apprécié le caractère raisonnable du taux de croissance long terme utilisé pour le calcul de la valeur terminale ; • vérifié, par sondages, l’exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la société ; • apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Titres de participation » de la note « Règles et méthodes comptables » et dans les notes B3 « Immobilisations financières » et A8 « Filiales et participations au 31 décembre 2023 » de l’annexe aux comptes annuels.
--	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Virbac par l'assemblée générale du 29 juin 2004 pour Deloitte & Associés et par celle du 29 juin 1998 pour Novances - David & Associés.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 20ème année de sa mission sans interruption et Novances - David & Associés dans la 26ème année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 11 avril 2024

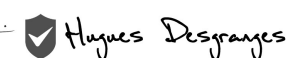
Les commissaires aux comptes

Novances - David et Associés

Deloitte & Associés

 Jean-Pierre GIRAUD

Jean-Pierre GIRAUD

Jérémie PERROCHON Hugues DESGRANGES